**Monsieur Ignacio Agustín Torres**

Gobernador de la Provincia de Chubut

Fontana 50 – Rawson

Provincia de Chubut, Argentina

CP U9103  
Courriel : [privadagobiernoch@gmail.com](mailto:privadagobiernoch@gmail.com)

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]**  **Nom :**  **Prénom :**  **Adresse :** |

**Objet : Interpellation concernant la situation des communautés Mapuche perquisitionnées dans la Province du Chubut**

Estimado Sr. Gobernador / Monsieur le Gouverneur,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma profonde préoccupation concernant la situation des communautés Mapuche perquisitionnées dans la Province du Chubut, le 11 février 2025.

L’une des membres de la communauté Pillán Mahuiza a été arrêtée, accusée d’avoir participé à l’incendie de l’Estancia Amancay du 18 janvier. Elle reste en détention provisoire malgré des données de géolocalisation situant sa voiture à plus de 80 kilomètres de l’Estancia, la nuit de l’incendie. Plusieurs autres membres des communautés Mapuche de la province ont été désignés comme délinquants, sur la base de leurs propos militants et leur revendication du droit à la terre. Les engagements internationaux de votre pays, notamment la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux dispose que les gouvernements doivent garantir la protection effective des droits de propriété et de possession des terres des peuples autochtones. La Convention dispose également que les peuples indigènes ne doivent pas être déplacés des terres qu'ils occupent. La détention de Victoria Nuñez, les propos concernant les membres de la communauté Pillán Mahuiza et la menace d’expulsion pesant sur cette même communauté soulèvent des questions sur le respect de ces droits.

Il est essentiel que votre administration montre un engagement fort envers la protection des droits des peuples autochtones. C’est pourquoi je vous appelle à prendre des mesures urgentes pour :

* Abandonner le projet d’expulsion de la communauté Pillán Mahuiza afin de garantir la protection effective des droits de propriété et de possession des terres des communautés Mapuche du Chubut, en respectant la Convention 169 de l’OIT
* Abandonner immédiatement toutes les charges contre Victoria Nuñez Fernández afin de garantir la libre défense des droits humains
* Garantir que tous les défenseurs du droit à la terre dans le Chubut puissent mener leurs activités pacifiques sans crainte de représailles

Je vous remercie de l’attention que vous porterez à cette situation critique et j’espère que vous agirez rapidement pour garantir les droits des communautés Mapuche du Chubut.

Dans cette attente, je vous prie d’agréer, Monsieur le Gouverneur, l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :** Son Excellence Monsieur Ian Sielecki, Ambassadeur d’Argentine en France. 6, rue Cimarosa, 75116 Paris, France.